Image not found or type unknown

# Mis d'office en "indemnité d'occupation"

Par **Milleville Gilbert**, le **14/11/2017** à **18:09**

**Bonjour,**

Au **01/01/2015** la société gérant mon logement m'a mis d'office en "indemnité d'occupation", sans raison si ce n'est, celle de me contrarier.( C'est ainsi qu'ils ont réussi à vider l'immeuble de tous les anciens locataires qui ont cédé aux pressions et sont partis.)
Aucune procédure n'a été diligentée contre moi.
Depuis le **01/07/2017** on m'a remis en "loyer et charges", la mention "indemnité d'occupation n'apparaissant plus.

**Ma question est:** Le retour de l'intitulé "Loyer et charges" ne vaut-il pas comme point de départ d'un nouveau bail?

**En vous remerçiant cordialement.**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés